



## Procès-verbal de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz du 14 décembre 2023

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)  
Secrétaire : Mme Laurence Rimaz  
Scrutateurs : M. Michaël Fragnière  
M. Gaël Mérian  
Présents : 7 Conseillers communaux  
105 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)  
4 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)  
*Soit un total de 109 participants*  
Lieu : Halle polyvalente – salle 2015 - Avry-devant-Pont  
Excusé(e)s : 11 personnes

---

### Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 16 mai 2023
  2. Modification de la taxe de base des déchets
  3. Budget 2024 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
  4. Dépenses 2024 prévues sur le patrimoine financier et décisions spéciales sur :
    - 4.1. Immeuble communal Avry – rénovations énergétiques Fr. 810'000.-
    - 4.2. Gîte d'Avry-devant-Pont – complément rénovation Fr. 130'000.-
  5. Investissements 2024 et décisions spéciales sur :
    - 5.1. Remplacement des luminaires de l'école de Gumefens Fr. 80'000.-
    - 5.2. Subv./investissement pour les barrières du FC Gumefens-Sorens Fr. 50'000.-
    - 5.3. Sécurisation traversée de Gumefens – Tronçon 1.2 Fr. 450'000.-
    - 5.4. Aménagement centre village Gumefens - secteur école - 30km/h Fr. 620'000.-
    - 5.5. Rénovation routes AF Fr. 600'000.-
    - 5.6. Réfection route forestière – La Biola - Gumefens Fr. 250'000.-
    - ~~5.7. Achat nouveau tracteur édilitaire Fr. 110'000.-~~
    - 5.8. Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – 1ère et 2ème partie Fr. 480'000.-
    - 5.9. Eaux de ruissellement – La Trotse Fr. 410'000.-
    - 5.10. Subventions d'investissements aux ménages Fr. 50'000.-
  6. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2024
  7. Approbation du règlement sur le personnel communal
  8. Approbation de la modification des statuts de l' AIS (Association Intercommunale du bassin de la Sionge)
  9. Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
  10. Informations du Conseil communal
  11. Divers
- 

**M. le Président** ouvre l'Assemblée communale à 19h05.

Il souhaite la bienvenue à chacun et rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 47 du 24 novembre 2023, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 11 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Michaël Fragnière** (côté fenêtres) et **M. Gaël Merian** (côté salle de sport). Il rappelle que la Secrétaire ne peut pas voter, ainsi la journaliste et deux autres personnes.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

**M. le Président** informe que l'ordre du jour est modifié et précise que le point 5.7, soit le point sur l'investissement pour l'achat d'un nouveau tracteur édilitaire pour CHF 110'000.00, a été retiré selon décision du Conseil communal. Il a été jugé, avec la Commission financière, que l'achat été prématuré et qu'une solution de leasing sera peut-être préférable.

Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel avec la modification.**

---

### Point 1

#### **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2023**

**M. le Président** rappelle que le PV n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal, à l'administration ainsi que sur le site internet. Il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal.

**M. Marcel Schmutz** dit qu'il manque le prix du loyer de l'appartement de M. Pittet dans le bulletin communal. **M. le Président** répond que le Conseil communal a décidé qu'il ne s'agissait pas d'une information publique, le montant lui sera communiqué, si besoin, à l'administration. Il indique que pour l'ensemble du bâtiment de la Cornache, les loyers, avec les couverts, se montent à CHF 6'920.00 par mois.

Comme il n'y a pas d'autres questions, **M. le Président** invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal du 16 mai 2023 de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : Le procès-verbal du 16 mai 2023 est accepté à la majorité avec trois abstentions**

---

### Point 2

#### **Modification de la taxe de base des déchets**

**M. le Président** informe que lors de l'élaboration du budget 2024, il a été constaté que les différentes taxes pour les déchets ne couvraient plus le 70 % des coûts, tel qu'exigé au minimum par la loi. Dès lors il faut monter la taxe de base qui, selon l'article 23 al. 2 du règlement, est de CHF 50.00 et qui passera à CHF 60.00. Il dit que les autres communes sont déjà plus haut avec les taxes par habitant et ajoute qu'on ne peut pas monter les taxes aux sacs tant qu'on ne couvre pas le 70 %. Les 30 % restants sont pris sur les impôts.

**M. Marcel Schmutz** demande si les poubelles du lac en été sont dedans ? **M. le Président** répond que oui. **M. Schmutz** propose de facturer CHF 10.00 le parking et de prendre CHF 5.00 pour la taxe. **Mme Géraldine Barras** précise qu'il y a très peu de déchets puisqu'il n'y a plus de poubelles publiques.

**M. le Président** demande aux citoyens qui acceptent la modification de la taxe de base des déchets à CHF 60.00 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : la modification de la taxe de base des déchets est approuvée à la majorité avec 2 refus et 6 abstentions**

---

### Point 3

#### **Budget 2024 du compte de résultats et rapport de la Commission financière**

**M. le Président** donne la parole à **M. Robin Grivel** pour la présentation des budgets de résultat 2024

**M. Robin Grivel** passe à la lecture du compte de résultats, les chiffres sont affichés à l'écran.

Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il ne lira que les totaux par chapitre. Le résultat final prévoit un déficit de CHF 358'200.04, pour un total de charges de CHF 9'581'370.37 et des revenus pour CHF 9'223'170.33.

Comme il n'y a pas de question, **M. Grivel** donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss** pour la lecture du rapport de la Commission financière.

*Aux contribuables de notre Commune, Mesdames, Messieurs, aux membres du Conseil communal,*

*Une fois de plus je me permets avant ledit rapport et au nom de la commission financière de tenir à remercier les divers intervenants qui ont participé à cette 2<sup>ème</sup> édition de budget établi selon les nouvelles normes MCH2, soit :*

- *La fiduciaire CORE pour ses appuis, ses conseils, et surtout ses directives en relation avec tous les changements intervenus ses deux dernières années*
- *Les collaboratrices du secteur financier de notre administration*
- *Le Conseiller communal responsable des finances*
- *Et mes collègues de la commission.*

*Le travail a été, en espérant ceci pour la dernière fois, très conséquent, ceci de par les normes imposées et pas facile à réaliser dans un cadre totalement nouveau mais combien plus intéressant à effectuer des lectures et des comparaisons pour nous la CF.*

Les chiffres de ce budget de fonctionnement 2024 ayant été présentés et commentés par le Conseiller communal en charge des finances avec un maximum de détails et d'explications. Nous n'en reprendrons pas la lecture.

Par contre nous présentons ci-après diverses remarques relatives à notre travail, soit :

Le travail en profondeur réalisé par notre commission, 488 comptes touchés par le nouveau plan comptable, dont 94 ont été passés au peigne fin, donc en détail, avec demande et réception, à l'appui des pièces comptables, ceux-ci ayant eu des variations de + ou – CHF 5'000.- par rapport au budget 2023 et 2024 ainsi qu'aux résultats 2022.

Suite à nos remarques des corrections ont ainsi pu être faites sur quelques postes.

Il va de soi que les budgets communaux, ici pour le fonctionnement, et cela on le répète depuis longtemps, sont soumis aux exigences cantonales, régionales, associations intercommunales, ainsi que des communes partenaïres. De par les clés de répartition et leur imposition, nous n'avons plus qu'à mettre à exécution. A ce jour les montants encore en gestion directe par nos dirigeants dépassent de quelques unités le 50% des dépenses de notre commune.

Donc résultat : 50% des dépenses sont des charges liées par des directives supérieures dont nous n'avons aucune incidence. Si celles-ci n'iront pas en diminution au vu de l'inflation et des prix de l'énergie. ALORS ?

Pour compenser cela et surtout si ces dites charges augmentent, il n'est pas certain que nos revenus puissent suivre la même courbe.

Au niveau des charges salariales il est à noter une nouvelle attribution pour un poste supplémentaire à l'administration ceci de par des transferts de travail et de responsabilité au niveau du dicastère des constructions de par un suivi interne et externe de plus en plus exigeant et contraignant.

Au suivi des diverses assemblées communales ayant déjà eu lieu, nous avons fait certaines comparaisons, charges, recettes, déficits, investissements et surtout capacité d'investissement et d'endettement. Ces remarques ont dirigé la CF à faire prochainement un travail important de par notre développement, + de 2000 habitants, et d'établir avec le concours du service des communes des tableaux comportant divers comparatifs par habitants, etc.

Il est ainsi proposé de continuer à suivre la planification financière tout en contrôlant le taux d'autofinancement qui peut varier aux fils des années ainsi que la dette par habitant. Ainsi sur nos diverses investigations il n'est pas projeté pour l'exercice à venir de modification de notre fiscalité. L'évolution à ce jour étant extrêmement difficile pour se projeter trop loin, mais le plan financier via le fonctionnement devrait nous aider à suivre ces mouvants tout en restant prudent comme on le fait aujourd'hui.

Au vu des explications transmises par le bulletin communal, de plus très détaillées et expliquées, telles qu'elles vous ont été présentées ce soir pour le fonctionnement, et de par notre implication tout en restant très optimistes, nous donnons notre approbation totale pour l'acceptation dudit budget se finalisant par une perte présumée de CHF 358'200.04.

Au nom de la CF, Yannick Maisonneuve, Frédéric Pochon, François Barras, Richard Fragnière et le rapporteur Jean-Claude Wyss.

**M. le Président** remercie **M. Wyss** pour son rapport et résume ce qui a été dit en disant qu'il y a un engagement supplémentaire de 100 % à l'administration et une augmentation des charges liées pour environ CHF 100'000.00. Il précise qu'on ne va pas procéder au vote maintenant, mais à la fin de la présentation des budgets.

---

## Dépenses 2024 prévues sur le patrimoine financier

### Point 4.1

#### Immeuble communal Avry – rénovations énergétiques – CHF 810'000.00

**M. le Président** rappelle que l'investissement avait été refusé par l'assemblée et que l'ouvrage a été remis sur le métier pour proposer une rénovation énergétique qui va au-delà des fenêtres. **M. Jean-François Moullet**, architecte, va présenter les travaux envisagés, de manière que cette fois on ait une vision complète de la rénovation de ce bâtiment.

**M. Jean-François Moullet** salue l'assemblée et dit que sur demande du Conseil communal il vient expliquer de manière simple les travaux prévus pour rénover énergétiquement le bâtiment. Ce bâtiment a 30 ans et a été conçu selon les standards de l'époque. Pour savoir les éléments qui devaient impérativement être rénovés, un CECB a été demandé et un rapport de conseil a été fait par Gruyère Energie SA. Sur la base du rapport, il a été clair de définir quels éléments il fallait transformer et quelle était la qualité énergétique du bâtiment. La présentation de M. Moullet est affichée à l'écran. Au niveau des émissions de CO<sub>2</sub>, le bâtiment est au top grâce au CAD. L'efficacité énergétique est également bonne, par contre ça pêche au niveau de l'efficacité de l'enveloppe thermique qui est au niveau D. Les coefficients d'isolation des murs, de la toiture, des sols et des fenêtres sont bien en-dessous des 50 % de ce qu'on devrait avoir aujourd'hui. Il explique les différents tableaux et cite les conclusions du rapport. Le but est d'agir sur les points qui en valent la peine et qui auront une incidence sur les économies d'énergie. La toiture vaut la peine d'être rénovée, mais ne sera pas faite pour l'instant, seul le sol du galetas va être isolé, ce qui représente quand même les 2/3 de la surface du toit. Il explique les mesures à prendre à court, moyen et long terme. Au

niveau de l'isolation de la toiture, le délai est de 1 à 5 ans, le toit plat sur l'ancienne administration jusqu'à 5 à 10 ans et pour les fenêtres c'est 1 à 5 ans. Ces délais sont ceux préconisés par le CECB. Le catalogue de mesures prévoit 3 scénarios, soit une qui prend le bâtiment tel qu'il est actuellement en tenant compte des travaux déjà faits pour la nouvelle administration, une avec une isolation des fenêtres et l'autre avec l'isolation que de la toiture. Pour les subventions, on ne pourrait en toucher que si on rénove la toiture complètement. Pas de subvention pour l'isolation des fenêtres. Des photos de la thermographie faites en mars quand il faisait 5 degrés sont affichées. On voit bien les déperditions.

La ferblanterie des fenêtres sera refaite, également au-dessus des toitures rondes. Dans le galetas, on va isoler en mettant une couche supplémentaire par la pose d'un pare-vapeur pour éviter de la condensation. Au sous-sol, des travaux d'adaptations doivent être faits suite au remplacement du chauffage à mazout par le raccordement au chauffage à distance. Le local où il y a la fosse de l'ancienne chaudière n'est pas utilisable en l'état, car il y a de l'eau qui vient du silo à copeau avec une étanchéité des trémies qui est défectueuse. Après les travaux, cette surface d'environ 65 m<sup>2</sup> sera utilisable. Le devis est affiché et le coût global est de CHF 810'000.00.

**M. le Président** demande s'il y a des questions.

**M. Daniel Savary** remercie M. Moullet pour le travail effectué, c'est exhaustif et complet avec le CECB. Il dit que c'est le 6<sup>ème</sup> investissement sur le bâtiment et qu'on en est à 1,8 million sur l'ensemble des investissements. Il pense qu'on est au bout de l'assainissement et demande s'il y aura encore quelque chose ensuite. **M. Moullet** répond que les gros frais seront faits, mais ne peut pas garantir que l'étanchéité sur la toiture plate ne devra pas être refaite. Il y aura toujours de l'entretien à faire, mais comme les cuisines ont été remplacées ainsi que le chauffage, tout semble en ordre.

**M. le Président** précise que tout ce qui concerne la nouvelle administration, notamment le toit plat, a été refait, sauf ce qui est en-dessous, comme l'isolation du local à vélo.

**M. Georges Fragnière** demande comment sont prévus les travaux pour les panneaux solaires en toiture déjà votés. **M. le Président** répond qu'ils seront posés durant ces travaux, pour profiter d'une seule pose d'échafaudage.

**M. Fragnière** trouve dommage qu'on les pose sur la tuile et demande s'il ne serait pas possible de changer la tuile et de les intégrer, en refaisant la ferblanterie directement, car il pense que par la suite on va remettre un montant important pour cette toiture. **M. Moullet** dit que dans le rapport de conseil il est mentionné que si on refait la toiture entière, on pourrait bénéficier d'une subvention du programme bâtiment qui pourrait s'élever à CHF 32 ou 34'000.00. Dans le cadre de l'étude présentée, on en est au stade d'un devis pour les travaux. Une comparaison des travaux, avec les deux solutions pour la toiture, sera faite.

**M. Giuseppe Greco** demande pourquoi on va poser des fenêtres en bois-alu, c'est le top, mais c'est cher. **M. le Président** répond que c'est le choix du Conseil communal, que la nouvelle administration a été refaite ainsi et que toutes les fenêtres de l'immeuble sont déjà en bois-alu. Le bois permet de faire des retouches. **M. Moullet** dit que pour l'aspect écologique, utiliser du bois est mieux que du plastique et que la longévité est meilleure et qu'il y a moins de décoloration.

**M. Jean Louis Grivel** trouve qu'il serait mieux d'isoler directement le toit que juste le galetas, surtout si on va y poser des panneaux solaires. **M. Moullet** est du même avis, simplement il est parti sur la base du rapport de conseil qui mentionne que la toiture n'est pas à refaire maintenant, bien qu'il ne soit pas certain que le rapport prenne en compte la difficulté du toit. **M. le Président** dit qu'on fera un appel d'offres avec les deux formules. Il propose de remercier **M. Moullet** et le libère. Il est applaudi par l'assemblée.

**M. le Président** ajoute que pour ce bâtiment on a un patrimoine mixte, soit l'administration et le nouveau commerce en patrimoine administratif et le reste en patrimoine financier. Dans la comptabilité, on va augmenter la valeur du bâtiment, mais on n'a pas d'obligation d'amortissement, ça apparaîtra dans le compte de résultat. On a prévu d'emprunter CHF 200'000.00 pour tout ce qui est sous l'administration et ce qui touche la partie commerciale. Cette répartition d'un quart – trois quart est appliquée pour tout l'immeuble.

Il donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss** qui remercie M. Moullet pour toutes les explications, lesquelles coupent court à tout ce qu'il voulait nous décrire.

*La commission financière tient ici à préciser le travail fait par les différents dicastères mais aussi et surtout l'ouverture et la transparence que chacun d'entre vous a pu certainement apprécier lors de la séance du 6 décembre dernier, séance constructive à souhait.*

*Poste par poste, la commission donnera selon les besoins sa position et proposition.*

**Immeuble communal d'Avry-rénovations énergétiques :**

*Ces travaux de rénovations ainsi que leurs coûts ont été revus en totalité. Nous proposons toutefois que les demandes d'offres soient faites via trois maîtres d'état. Ceci nous permettant de proposer à cette assemblée la position de la CF, soit de valider cette dépense.*

**M. le Président** prie les personnes qui acceptent la dépense prévue sur le patrimoine financier pour l'immeuble communal d'Avry – rénovations énergétiques - pour un montant de CHF 810'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire pour CHF 200'000.00 (patrimoine administratif), à un taux moyen estimé à 2,5 % sur 10 ans et le solde par le compte courant communal, de s'exprimer par main levée.

**Point 4.2**

**Gîte d'Avry-devant-Pont – complément rénovation - CHF 130'000.00**

**M. le Président** dit que ce deuxième investissement touche également le patrimoine financier.

**M. Pierre Justin Morard** prend la parole et explique que ce bâtiment est purement agricole et est situé à l'orée de la forêt sur les hauts d'Avry-devant-Pont. Un investissement pour un montant de CHF 150'000.00 est reporté d'année en année depuis assez longtemps, ce montant avait été estimé à la louche. A présent on a mandaté un bureau d'architecte qui s'est penché sur le projet. On a un devis de CHF 268'000.00, sachant qu'on peut bénéficier de 27 % de subventions sur une partie des travaux. Les postes principaux de cette rénovation sont la mise en place d'un drainage à l'arrière du bâtiment, car le remblai en terre va jusque contre le mur et crée des infiltrations d'eau. La rénovation de la charpente et de la toiture est également prévue. La partie qui est la plus exposée aux intempéries sera peut-être refaite en béton. Un montant supplémentaire de CHF 130'000.00 est demandé ce soir.

**M. Dimitri Morarcaliev** demande à quoi sert cet objet et s'il est loué. **M. Morard** répond qu'il est voué à l'agriculture, il y a deux petites écuries à l'intérieur et un petit local pour se mettre à l'abri. La partie du dessus est vide. Le parchet communal sur lequel se trouve la gîte est loué, sans le bâtiment. Une fois sa remise en ordre, il sera à disposition du locataire et précise qu'il n'y a plus de loyer pour le bâtiment., mais qu'à l'époque le loyer annuel était de CHF 300-400.00.

**M. Yvan Crettenand** demande si, à l'origine, l'investissement n'était pas prévu pour que les citoyens puissent le louer. **M. Morard** répond qu'au départ c'était ce qui était prévu, mais comme on est en zone agricole, le changement d'affectation est impossible. En plus il n'y a pas d'électricité, ni de toilettes. Il ne pourra pas être loué par les citoyens.

**M. Georges Fragnière** dit qu'on avait voté CHF 150'000.00 pour la remettre en ordre et qu'aujourd'hui on ajoute CHF 130'000.00 de plus, il trouve que le montant est important et dit que si la toiture est complètement pourrie est-ce qu'on va mettre des tuiles ou de la tôle. Il demande également si ça vaut la peine de refaire le petit bâtiment d'acôté en béton, car cela va coûter relativement cher au vu de son utilisation. Pour les génisses, il lui semble qu'on a l'obligation de le remettre au locataire du fonds. Etant donné le montant important, autant le raser et en refaire un.

**M. Morard** répond que le montant est important et qu'on ne le rentabilisera jamais, mais comme il fait partie du patrimoine communal, c'est dommage de le laisser tomber en ruine. Pour la toiture, aucune décision n'a été prise, mais personnellement il mettrait de la tôle en forme de tuile, parce que c'est moins lourd. Cependant, les architectes ne sont pas du même avis, car ils aimeraient garder le cachet du bâtiment. Au niveau de la charpente, il y a pas mal de modifications à faire, car ça avait été bricolé à l'époque et il y a des chevrons à changer. Le but est une remise en état dans les règles du bâtiment. On a également un devoir d'exemplarité dans l'entretien des bâtiments et ça serait dommage de le raser. **M. Fragnière** est aussi d'avis de ne pas le raser, mais qu'il faut limiter les frais vu le montant et son utilisation et demande qu'on fasse les travaux à un prix plus raisonnable. Il demande si M. Fragnière, qui loue le parchet, va mettre ses bêtes à l'intérieur. **M. Morard** dit que le montant demandé est supérieur au devis des architectes et qu'on a une réserve, notamment pour la charpente, et rassure qu'on fera en sorte de mettre le bâtiment en ordre à un prix correct, sans oublier qu'on aura des subventions.

**M. Marcel Schmutz** estime que ce montant pourrait être mis sur la gîte de Gumefens, car elle rapporte à la Commune et qu'on pourrait y faire des logettes et des grilles. **M. Morard** répond que la gîte de Gumefens sera sûrement l'investissement qu'on fera après, mais que si on met ce montant sur Gumefens, ça ne résout pas l'obligation d'entretien de celle d'Avry. **M. le Président** dit qu'on prend note de la remarque.

**M. Dimitri Morarcaliev** demande si un appel d'offres sera fait et quel est le seuil pour les marchés publics. **M. le Président** répond que le Conseil communal demande d'abord une première offre pour présenter le budget en assemblée, puis pour l'exécution des travaux, on fait des appels d'offres. C'est le bureau d'architectes qui fera les démarches. Pour les marchés de service ou le second œuvre on est à CHF 250'000.00 et le gros œuvre à CHF 500'000.00 et précise que ce montant est défini par poste (ou CFC). **M. Morarcaliev** dit que le calcul du marché public est simple, qu'il se fait globalement, sinon ça serait trop facile. Il pratique les marchés publics et on ne peut pas faire comme ça. **M. le Président** dit qu'à son avis il se trompe, mais qu'on contrôlera.

**Mme Patricia Moret** demande à qui et à quoi sert ce bâtiment. **M. Morard** répond que le terrain est loué par M. Jean-Louis Fragnière et que le bâtiment lui sera remis à disposition pour ses bêtes.

**M. Markus Koch** dit qu'on veut rénover un ancien alpage qui n'est utile pour personne, car celui qui loue le terrain ne l'utilise pas. **M. Morard** répond qu'actuellement il n'est pas utilisé, car il a été sorti du bail, mais sera remis à sa disposition pour les bêtes l'été. **M. Koch** demande si les écuries sont conformes. **M. Morard** répond qu'il y a encore la question de l'intérieur, si on y met des logettes ou pas.

**M. David Fragnière** dit que c'est bien de faire des travaux, mais qu'il faudrait faire quelque chose de plus pratique, en mettant de grilles et des logettes. **M. Morard** répond que ça a déjà été discuté et qu'il s'agit plus de l'aménagement des écuries que de la rénovation globale.

**M. Christophe Hanauer** dit que ce bâtiment est en mauvais état et on va faire une rénovation partielle, et demande pourquoi ne pas reconstruire un chalet neuf et propre. **M. Morard** dit que les travaux prévus sont des rénovations conséquentes et que si on rase et on refait à neuf, le budget sera bien plus haut.

**M. Daniel Savary** ajoute que la loi sur l'aménagement du territoire oblige le propriétaire à entretenir ses bâtiments.

**M. Jean-Claude Wyss** donne le préavis de la Commission financière :

**Gîte d'Avry-devant-Pont - complément de rénovation :**

*Ce poste leur a posé bien des questions et le complément est nécessaire de par l'ampleur de la situation et le patrimoine il faut le garder. Nous validons positivement cette dépense, tout en respectant le nombre de demandes d'offres et de favoriser les entreprises locales.*

**M. le Président** prie les personnes qui acceptent la dépense prévue sur le patrimoine financier pour la gîte d'Avry-devant-Pont - complément rénovation - pour un montant de CHF 130'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal, de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 45 oui, 15 refus et le reste en abstention**

**Point 5**

**Investissements 2024 et rapport de la Commission financière**

**M. Robin Grivel** informe qu'il va présenter uniquement les reports des exercices précédents, car les investissements en gras et italique seront présentés et votés ce soir. Le total des investissements reportés est de CHF 4'070'000.00 et les nouveaux investissements pour 2024 représente un montant de CHF 2'990'000.00. La planification des investissements de 2024 à 2029 est affichée.

**M. le Président** demande s'il y a des questions, comme ce n'est pas le cas, il informe qu'on va passer aux investissements du patrimoine administratif.

**Point 5.1**

**Remplacement des luminaires de l'école de Gumefens - CHF 80'000.00**

**M. Olivier Oberson** dit que l'investissement comprend le remplacement des luminaires de 6 classes, actuellement équipées de néons. Ces luminaires datent de la construction de l'école, soit dans les années 1990. Les luminaires des couloirs seront également remplacés. Grâce à l'énergie LED, il y aura une diminution des coûts. Une subvention de 5 % à 30 % sera versée, la moyenne Suisse est de 15 %. Ces nouveaux luminaires LED seront réglés par un capteur qui gèrera l'intensité de la luminosité artificielle par rapport à la lumière naturelle. Dans le cas où un professeur reste plus tard en soirée, seule une partie de la classe sera allumée, alors qu'actuellement toute la classe est allumée.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

**Ecole de Gumefens – remplacement des luminaires :**

*Même si cette dépense a été trouvée, par notre commission, quelque peu chère, pour ces remplacements, il faut se rendre à l'évidence que les néons sont devenus obsolètes et que les économies devraient consolider notre position de vous demander de valider ce coût.*

**M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement des luminaires de l'école de Gumefens pour un montant de CHF 80'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 3 abstentions**

**Point 5.2**

**Subv./investissement pour les barrières du FC Gumefens-Sorens - CHF 50'000.00/CHF 50'000.00**

**Mme Virginie Fragnière Charrière** dit que le FC Gumefens-Sorens c'est 190 juniors, 100 membres actifs, encore plus de membres non actifs, une multitude de parents, grands-parents, amis qui vivent la passion du football au bord du terrain. Faire partie du club représente donc beaucoup de moments de partage, de solidarité et d'échange. C'est aussi une école de la vie où on apprend à gagner, à se serrer les coudes et aussi parfois à perdre. Tout cela a malheureusement un coût. De nombreuses personnes s'investissent, que ça soit les membres du comité, sponsors, entraîneurs, bénévoles, et c'est de plus en plus difficile de supporter ces coûts.

Le FC Gumefens-Sorens s'est donc tourné vers la Commune de Pont-en-Ogoz et lui a demandé un soutien financier pour le remplacement de ses pare-ballons et de ses clôtures de terrain qui sont dans un très mauvais état, d'ailleurs du côté Bulle elles ont même dû être supprimées, car dangereuses.

Le budget total avoisine les CHF 123'000.00. Le Conseil communal propose de verser un montant de CHF 50'000.00 au FC Gumefens-Sorens et de lui prêter CHF 50'000.00. Ce montant prêté sera remboursé une fois que le FC Gumefens-Sorens aura reçu la subvention de la Loterie romande.

**M. le Président** ajoute que pour les comptes communaux, il y a CHF 50'000.00 de dépenses et CHF 50'000.00 de prêt pour une question de liquidités qui nous seront restitués une fois que la loterie romande aura versé sa subvention, sachant qu'elle le fait à la fin des travaux.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

### **FC Gumefens-Sorens – remplacement des pares-ballons et clôtures.**

La CF valide hyper positivement cette dépense au vu de la quantité de jeunes et de moins jeunes. Nous donnons une information sur le financement soit que la subvention de la LORO, demandée par le FC et acceptée est versée en % du coût total des travaux. Ici au niveau national, la subvention sera de 30%.

**M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour les barrières du FC Gumefens-Sorens pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal, ainsi que le prêt de CHF 50'000.00 de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 3 abstentions**

### **Point 5.3**

#### **Sécurisation traversée de Gumefens – Tronçon 1.2 - CHF 450'000.00**

Mme Virginie Fragnière Charrière fait un rappel du contexte, avec les différents éléments affichés à l'écran.

#### **Demandes de citoyens/accidents/décision de réaliser une étude de circulation :**

Pour rappel, le précédent Conseil communal avait décidé de réaliser une étude de circulation et de mandater pour ce faire un bureau d'ingénieurs à la suite de demandes de citoyens. Ces citoyens se plaignaient en particulier de la vitesse trop élevée des véhicules sur la route d'Avry. La vitesse autorisée est de 80 km/h alors qu'il n'y a ni trottoir, ni éclairage public. Ce secteur est particulièrement dangereux pour les élèves qui se rendent à l'école le matin et qui reviennent le soir. Différents accidents de circulation ont déjà eu lieu dans le village de Gumefens, sur la route d'Avry et près de la Chapelle.

Le but du Conseil communal est de sécuriser la route d'Avry et le centre du village tout en limitant les coûts et en préservant au mieux les propriétés privés.

#### **Résumé des étapes procédurales réalisées :**

- 2 décembre 2021 :** 1<sup>ère</sup> séance d'information sur l'étude de circulation à Gumefens organisée par le Bureau SD Ingénierie et la Commune. On a indiqué notamment les buts de l'étude de circulation, les périmètres autour desquels s'articule l'étude (une partie importante du village de Gumefens), les premiers retours des autorités cantonales, les tronçons prioritaires, les aménagements qui pourraient être réalisés, les résultats du rapport de l'ingénieur trafic. Ce rapport de juillet 2021 analysait 5 variantes pour le centre du village de Gumefens. Il recommandait en particulier une variante consistant à mettre en place le 30 km/h dans le village de Gumefens et de fermer la route vers la Chapelle à la circulation, sauf mobilité douce, transports publics et riverains.
- 16 décembre 2021 :** Présentation du projet T1 à la population et acceptation par la population d'un budget de CHF 500'000.00 pour le tronçon T1 (depuis le carrefour de la route du Gibloux, près de chez M. Marcel Fragnière en passant par la chapelle jusqu'à et y compris la route d'Avry à Gumefens, sans la montée vers Avry-dvt-Pont). Sur la route d'Avry étaient uniquement prévus une bande jaune longitudinale et des potelets pour éviter le coût d'un trottoir et de l'éclairage public. Préavis défavorable du SPC en juillet 2022 : pas de bande longitudinale avec potelets à moyen/long terme. Réalisation d'un trottoir avec éclairage public sur tout le tronçon demandé par les autorités cantonales pour pouvoir obtenir le 60 km/h sur la route d'Avry.
- Octobre 2022 :** Présentation du projet T1 aux riverains et premières discussions notamment sur les éventuelles emprises sur leur propriété.
- 15 décembre 2022 :** Assemblée communale, présentation du projet de trottoir sur la route d'Avry et acceptation d'un premier budget partiel de CHF 500'000.00. Partiel car on a tenu compte des autres investissements, des autres projets qui pourraient être réalisés. Cela a été annoncé.
- Janvier 2023 :** Envoi du dossier T1 à l'examen préalable.
- Septembre 2023 :** Mise à l'enquête publique du tronçon T1.1.
- Novembre 2023 :** Mise à l'enquête publique du tronçon T1.2.
- décembre 2023 :** 2<sup>ème</sup> séance d'information, dont le but était de voter ce soir sur les demandes d'investissement en toute connaissance de cause. Toutes les questions ont pu être posées aux ingénieurs et prendre la température auprès de la population et recueillir les différentes critiques. La séance a été positive du côté de la Commune. Elle montre l'intérêt de la population pour le projet, que les citoyens soient d'accord ou non. Et les critiques constructives permettent d'améliorer les projets et de tenir compte des intérêts du plus grand nombre. Le but est quand même que les personnes intéressées soient contentes.



A la suite des remarques faites lors de la séance d'information, SD a élaboré une variante pour le tronçon T2. On le verra juste après.

### **Aménagements prévus pour la route d'Avry :**

Le projet vous a été présenté lors de l'assemblée communale de l'année passée. Un trottoir de 1.65 mètres de largeur avec une bordure haute de 12 cm sera réalisé. A la hauteur de chez M. Jean-Bernard Müller, on aura un trottoir avec une bordure biaise de 7 cm. On laisse libre de trottoir les accès aux propriétés privés. Il est aussi prévu d'installer de nouveaux candélabres sur tout le tronçon. Une arborisation est également prévue. On aura aussi une porte d'entrée pour le 60 km/h au début du village de Gumefens, côté Avry-dt-Pont.

Selon le devis estimatif de septembre 2023, le premier budget voté de CHF 500'000.00 francs doit être complété par un budget de CHF 450'000.00 francs qui permettra de réaliser la totalité du projet de trottoir et d'éclairage public sur la route d'Avry. Ce budget est une estimation et a été fait par notre bureau d'ingénieurs.

**Mme Patricia Moret** dit que ça fait 2 ans et qu'on en parle et qu'il n'y a rien du tout et demande si ça sera fait en 2050. **Mme Fragnière Charrière** répond que selon le planning du bureau d'ingénieurs, les travaux devraient débuter en 2024. Le processus est long, avec un examen préalable, attendre son retour, discuter avec les autorités cantonales, modifier les plans, mettre à l'enquête publique et négocier avec les propriétaires en cas d'opposition. Ensuite il faut renvoyer le dossier au Canton, c'est la DIME qui doit se prononcer. Une procédure route normale dure de 4 à 5 ans, si c'est au niveau fédéral, c'est encore plus long.

**M. Giuseppe Greco** demande si on connaît le montant des subventions cantonales. **Mme Fragnière Charrière** répond qu'il n'y a pas de subventions pour ce projet.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

#### **Traversée de Gumefens – tronçon 1.2**

*C'est dans quasi toutes les communes de notre canton les mêmes questions. Pourquoi ? Eh bien la circulation de nos jours prend de plus en plus d'ampleur, la sécurisation malgré les modérations du trafic n'est jamais optimale, le flux mixte véhicules à moteur, vélo, vélo électrique et piétons pose de plus en plus de soucis. Nous tenons tout de même à préciser que ce chiffre est basé, sur les travaux des ingénieurs ainsi que sur les obligations légales et que c'est un devis. Avant l'attribution des travaux des demandes d'offres à raison de trois doivent impérativement être demandée car ici il s'agit de marché public. Notre position est de valider cet investissement.*

**M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la sécurisation de la traversée de Gumefens – Tronçon 1.2 pour un montant de CHF 450'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 9 abstentions**

#### **Point 5.4**

#### **Aménagement centre village Gumefens - secteur école - 30km/h – Tronçon T2 - CHF 620'000.00**

**Mme Virginie Fragnière Charrière** dit que les travaux prévus sur le secteur de l'école consistent en la mise en zone 30 du centre de Gumefens et au réaménagement des deux carrefours entre la route du Gibloux et la route vers Karlé. Il s'agit de modérer le trafic et de sécuriser le secteur. De plus, un nouveau trottoir sera réalisé. L'éclairage public sera complété si nécessaire. Lors de la séance d'information du 6 décembre, trois remarques ont été émises par plusieurs citoyens. Le Conseil communal souhaite prendre en compte ces remarques afin que le projet puisse satisfaire au plus grand nombre en particulier les propriétaires riverains.

**Une première remarque** concerne les passages pour piétons. Le projet tel que vous le voyez prévoit la suppression du passage pour piétons au carrefour vers Karlé et la suppression du passage en face de chez M. Gapany. Nous sommes en zone 30 km/h et en principe il n'y a pas de passages pour piétons. Mais il est possible de demander le maintien de ces passages pour piétons aux autorités cantonales, car on se trouve tout près de l'école et s'agissant du carrefour vers Karlé, assez près du foyer Horizon Sud. On a des arguments pour pouvoir les maintenir. On tentera de le faire. Dans certaines communes, cela a été fait.

**Deuxième remarque**, sur le premier projet que vous voyez à l'écran, le trottoir est prévu en descendant à droite en direction du lac. Il s'agit de la variante SD ingénierie la moins chère. Mais pour tenir compte des souhaits de certains citoyens, il est possible de partir sur une autre variante. Selon cette variante, le trottoir serait en descendant d'abord à gauche, dans le prolongement du trottoir de la route vers la Chapelle et il finirait à droite, en-dessous de la ferme de M. Fragnière. Il continuerait sur la droite pour rejoindre la laiterie. Le trottoir de la laiterie fait partie du tronçon T3 dont il n'est pas question ce soir. On ne peut pas au niveau des coûts faire le trottoir en direction de la laiterie à gauche, car il faudrait un mur de soutènement très coûteux.

Le Conseil communal ne souhaite donc pas tenir compte de la **troisième remarque** visant à faire le trottoir à gauche. Mais on n'en est pas là vu que le trottoir vers la laiterie fait partie du tronçon T3. On a en revanche bien entendu les remarques selon lesquelles ce secteur devait aussi être prioritaire.



Cette nouvelle variante affichée est vraisemblablement un peu plus coûteuse. Le Conseil communal ne s'est pas encore prononcé, mais il reste ouvert à cette variante. Il faudra voir les différents propriétaires et aussi savoir ce qu'en pense les autorités cantonales.

**M. le Président** ajoute qu'à ce stade, il ne s'agit que de présentation, les enquêtes se poursuivront après. L'idée est de voter un budget et non de définir si le trottoir sera à gauche ou à droite.

**M. Yvan Crettenand** demande si dans l'enveloppe du budget on pourrait tenir compte de plus arboriser les trottoirs.

**M. le Président** répond que c'est prévu sur la route d'Avry, qu'ici on touche plus de propriétés privées et qu'on ne peut pas leur imposer de mettre des arbres.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

#### **Centre village de Gumefens – secteur école**

*Ici l'on se trouve dans le même cas que précédemment et ne va pas répéter. La CF propose de valider cet investissement.*

**M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'aménagement du centre du village de Gumefens – secteur école – 30 km/h pour un montant de CHF 620'000.00 ainsi que son financement par un emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 10 abstentions**

#### **Point 5.5**

#### **Rénovation routes AF – CHF 600'000.00**

**M. Pierre Justin Morard** dit que les routes AF (amélioration foncière) sont à caractère agricole. Un premier lot a été fait cette année, réparti entre Gumefens, Avry et Le Bry. Ce lot est terminé, avec encore quelques réparations à faire, avec des dégâts dus aux intempéries. Le 2<sup>ème</sup> lot débutera en 2024, la procédure est compliquée avec le Service de l'agriculture, certaines routes sont soumises à une mise à l'enquête. Il y a le cas pour la route pour l'accès « aux communs » dans le secteur de l'Etrua, après la mise à l'enquête il faudra faire des appels d'offres et attendre feu vert du SAgr et l'octroi des subventions avant de pouvoir commencer. Les travaux de 2024 concernent l'accès aux communs – la route de Thusy – la route de la Comba – la route de Redon.

Les expertises fédérales et cantonales, c'est-à-dire des visions locales avec les autorités, ont déjà été faites. La machine est déjà bien lancée, avec un montant d'environ CHF 880'000.00 pour ces routes selon les devis estimatifs. Le calcul des subventions est compliqué, car pour chaque route il y a des déductions si elle dessert un fonds qui n'est pas en zone agricole. Dans ces cas, il ne devrait pas y avoir de déduction sur les subventions, qui seront de maximum 30 % de la part de la Confédération et 27 % du Canton. On demande un montant de CHF 600'000.00, mais au final on ne sortira pas ce montant avec la déduction des subventions.

**M. Jean Louis Grivel** dit que la route de Thusy est fermée et interdite et que personne n'y a accès. **M. Morard** répond qu'elle a effectivement une barrière pour éviter que tous les touristes descendent là, mais elle est utilisée pour l'agriculture et ceux qui y ont accès ont une télécommande ou un code pour ouvrir la barrière. **M. le Président** ajoute qu'elle est interdite de mai à octobre.

**M. Dimitri Moracaliev** demande où se situe la route de Redon. **M. Morard** lui indique. **M. Moracaliev** dit que cette route est assez empruntée par les familles et demande si des mesures vont être prises pour limiter la vitesse. **M. Morard** répond que cette route est interdite à la circulation, sauf aux riverains. Par contre la partie avant, vers le terrain de foot n'entre pas dans ces travaux. **M. le Président** dit qu'on en prend note, que cette route fait partie du projet d'aménagement des rives du lac.

**M. Samuel Fragnière** demande quand ces travaux seront exécutés, si c'est en 2024 ou si c'est juste la mise à l'enquête en 2024. **M. Morard** répond que pour l'accès aux communs, la mise à l'enquête aura lieu en janvier. Cette mise à l'enquête vient du fait qu'on change le revêtement, on va prolonger la partie en béton et faire une stabilisation, car actuellement la route devient un ruisseau en cas de forte pluie.

**M. David Fragnière** demande si, dans le cas où les travaux ne peuvent pas se faire l'année prochaine, une remise en état est quand même prévue, car elle devient impraticable. **M. Morard** répond qu'il y a partout des travaux à faire à cause des intempéries. Si un entretien est à faire, on le fera, mais au minimum, car il part du principe qu'on pourra la faire d'ici quelques mois.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

#### **Rénovation des routes AF**

*Les explications détaillées sur ces dépenses qui seront réparties jusqu'en 2026 sont aussi du domaine public donc obligation d'avoir plusieurs offres et d'attendre le feu vert du SAgr. Notre commission valide positivement ces futures dépenses.*

**M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation des routes AF pour un montant de CHF 600'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention**

### **Point 5.6**

#### **Réfection route forestière – La Biola - Gumefens – CHF 250'000.00**

**M. Olivier Oberson** indique qu'elle se trouve entre Gumefens et Avry en passant par la cabane des bûcherons. Une vision locale a eu lieu avec le Service des forêts et il a été constaté qu'elle est en mauvais état sur deux tronçons de 420 m et 500 m. La partie du milieu n'a pas besoin d'être refaite tout de suite. Un passage de caméra a été effectué et selon le rapport, les canalisations sont cassées à certains endroits et des conduites sont dessoudées. Sur les photos, on voit le mauvais état du goudron au niveau du coffre. Cela nécessite un dégrapage du goudron, une remise en état des canalisations et du coffre, car on voit un affaissement de la bande de roulement. Le rapport dit que la partie du milieu comporte quand même quelques problèmes et qu'ils sont comptés dans le montant. Il y aura des subventions de 60 %.

**M. Elie Fragnière** dit que c'est bien de refaire ce tronçon qui a été construit dans les années 80, car il y a eu la construction de l'antenne du Gibloux avec passablement de camions. Ces travaux sont nécessaires et il félicite le Conseil communal.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

#### ***La Biola -Avry – Gumefens – réfection route forestière***

*Cette réfection de près d'un km est nécessaire. Son coût de CHF 250000.- est supportable car il est subventionné par le canton et la confédération à raison de 60%. La charge communale finale s'élevant à CHF 100'000.00. Notre commission valide positivement cet investissement.*

**M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation des routes AF pour un montant de CHF 250'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions**

### **Point 5.8**

#### **Remplacement conduite d'eau – En Trémaule – 1ère et 2ème partie – CHF 480'000.00**

**M. Marc-Olivier Seydoux** dit qu'au niveau de l'eau potable, on propose de se concentrer dans le secteur de Trémaules, près du lac. Le réseau d'eau est vétuste et on a régulièrement des fuites. Une des parties passe sous le terrain de foot et en cas de fuite durant la saison, il faudrait condamner le terrain principal, ce qui poserait des problèmes. La défense incendie n'est pas bien répartie sur ce secteur et on profiterait des travaux pour y remédier. Les travaux seront faits sur 3 étapes, dont 2 en 2024 avec la suppression du bras qui traverse le terrain de foot.

**M. Olivier Gapany** demande le diamètre de la canalisation. **M. Jean-Jacques Reynaud** répond qu'en principe c'est du 160 mm au minimum.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

#### ***En Trémaule – remplacement des conduites d'eau – 1ère et 2ème partie***

*Une nécessité pour ne pas dire une obligation au vu de la situation de notre réseau d'eau potable. Les remarques et la situation nous font que d'engager cet investissement. Donc la CF donne son aval.*

**M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau – En Trémaule – 1ère et 2ème partie pour un montant de CHF 480'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention**

### **Point 5.9**

#### **Eaux de ruissellement – La Trotse – CHF 410'000.00**

**M. Marc-Olivier Seydoux** dit qu'on est en plein dans ce sujet actuellement et pas que pour ce point et cette situation perdure depuis plusieurs années. La Trotse, mais plus particulièrement dans le quartier de La Chenau, on a un ruissellement depuis le haut du village et lors de fortes pluies, il y a des inondations chez des privés et jusqu'à l'autoroute, car on a des problèmes au niveau de l'évacuation des eaux de pluie. On a un sous-dimensionnement des collecteurs d'eaux claires. On n'a pas encore de projet, mais une première idée du bureau d'ingénieurs est de proposer de remplacer le collecteur principal avec des travaux conséquents, comme passer au travers de la route et la deuxième idée retenue par les ingénieurs est le remaniement léger des terres, par des digues, non pas en hauteur, mais de garantir l'exploitation du terrain en redirigeant l'eau et en la canalisant en suivant les courbes de niveau jusqu'au ruisseau. L'étude n'a pas encore aboutie et il est probable que les travaux restent au niveau de la route, mais il nous faut un budget pour pouvoir finaliser l'étude. Actuellement on met en place une solution provisoire pour rediriger l'eau et éviter des inondations. On est également en discussion avec l'ECAB pour obtenir des subventions, mais ce sont les propriétaires concernés qui doivent faire une sorte de coopérative pour en bénéficier. Les démarches seront faites par la Commune.

**M. Jean-Jacques Reynaud** parle de la topographie du terrain et demande comment on va faire depuis chez Mme Virginie Fragnière pour aller au ruisseau de Malessert. Car avec la bosse qu'il y a à La Trotse, c'est impossible de

passer, à moins de faire un forage dirigé de 10 m sous terre. **M. Seydoux** répond qu'on en est au stade de l'esquisse, mais que des collecteurs seront mis en profondeur. Les conduites seront d'un diamètre de 60 à 80 cm et le tracé final sera adapté à la topographie.

**M. le Président** dit que la problématique est importante ces temps et on le retrouve un peu partout, pas plus tard qu'hier de l'eau s'évacuait sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute. Il a fallu informer la police et organiser un curage, donc il faut faire quelque chose rapidement dans ce secteur.

**M. Steve Rime** demande si c'est la même conduite qui descend vers la laiterie où il y a toujours de l'eau qui sort. **M. Seydoux** répond qu'il y a plusieurs conduites qui descendent et qui sont concernées par La Chenau, mais ajoute que quand c'est saturé, c'est saturé partout. Avec les travaux prévus, ça va soulager les secteurs plus bas dans le village. Les investigations ont déjà commencé sur la Commune pour savoir ce qu'il en est des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées avec des passages de caméras et des teintages. Le quartier qui est en-dessous de La Chenau est une priorité pour savoir ce qui s'y passe avec les collecteurs.

**M. Eric Bapst** demande quelles mesures seront prises ces prochains jours s'il commence à repleuvir pour éviter les inondations, car à part voir quelques sacs de sable, il ne voit pas grand-chose. **M. Seydoux** dit que la solution de l'ingénieur, reçue lundi, est de poser des panneaux de coffrage pour rediriger sur l'eau la route communale et faire ainsi un mixte entre les sacs de sable et les panneaux. **M. Bapst** dit qu'il a été inondé 3 fois depuis 2016 et que depuis rien ne s'est passé et ajoute qu'heureusement que les employés ont laissés des sacs de sable, il les remercie.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

#### **La Trotse – eaux de ruissellement**

*La situation actuelle avec des inondations un peu partout dans notre pays arrive à point nommé pour donner à ce poste une position totalement positive. Donc la CF donne son aval.*

**M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour les eaux de ruissellement – La Trotse pour un montant de CHF 410'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions**

#### **Point 5.10**

##### **Subventions d'investissements aux ménages - CHF 50'000.00**

**M. le Président** dit qu'il s'agit du nouveau règlement validé en 2022 pour 2023. L'année passée, un montant de CHF 40'000.00 avait été voté et compte tenu des dernières demandes, on a à ce jour un dépassement de CHF 746.00, dû à des abonnements de bus que le Conseil communal a décidé de quand même accepter. Pour l'année prochaine, la proposition est de renouveler les subventions en augmentant le montant à CHF 50'000.00. Actuellement, on a déjà des demandes pour un montant en attente de CHF 20'000.00.

**M. Jean-Jacques Reynaud** dit que le titre est trompeur et propose de ne pas intituler « subventions d'investissements aux ménages », mais « aux propriétaires ».

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à la CF :

#### **Subventions d'investissement aux ménages**

*Aval total est donné par la CF.*

**M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissements pour la subvention aux ménages pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

**Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 refus et 2 abstentions**

#### **Point 6**

##### **Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissement 2024**

**M. le Président** revient sur la planification financière sur laquelle on voit tous les investissements votés ce soir et on y voit également toutes les subventions prévues qu'il faudra déduire aux investissements votés.

**M. Daniel Savary** dit s'être inquiété à l'assemblée des comptes concernant la problématique des Terrasses d'Ogoz et cette épée de Damoclès sur la Commune. **M. le Président** le coupe, car on va parler de ce point plus loin.

**M. le Président** demande aux personnes qui acceptent globalement les budgets du compte de résultats et d'investissement pour 2024 de s'exprimer par main levée.

**Les budgets du compte de résultats et d'investissement 2024 sont acceptés à la majorité avec 1 abstention**

#### **Point 7**

### **Approbation du règlement sur le personnel communal**

**M. le Président** précise que le règlement ne sera pas lu, puisqu'à disposition sur le site internet et à l'administration communale. On a fait une mise à jour du règlement, sans modification fondamentale et indique que le personnel est soumis à un régime entre le droit privé et la loi sur le personnel de l'Etat. Il y a un peu plus que dans le droit privé, mais moins que dans la loi sur le personnel de l'Etat. Il n'y a donc pas d'éléments nouveaux, sauf quelques formalités comme les congés de paternité et d'adoption.

Comme il n'y a pas de remarque, il demande aux personnes qui approuvent le règlement sur le personnel communal de s'exprimer par main levée.

**Le règlement sur le personnel communal est approuvé à la majorité avec 7 abstentions**

### **Point 8**

#### **Approbation de la modification des statuts de l'AIS (Association Intercommunale du bassin de la Sionge)**

**M. Marc-Olivier Seydoux** rappelle que l'AIS s'occupe de la gestion des eaux usées et de la STEP. Comme les dispositions de la Loi sur les Communes sont applicables aux associations de communes, il a fallu mettre en conformité les statuts suite au passage du plan comptable MCH2. Les articles modifiés sont affichés à l'écran.

Comme il n'y a pas de remarque, **M. le Président** demande aux personnes qui approuvent la modification des statuts de l'AIS de s'exprimer par main levée.

**La modification des statuts de l'AIS est approuvée à la majorité avec 4 abstentions**

### **Point 9**

#### **Nomination d'un membre à la Commission d'urbanisme et de l'énergie**

**M. le Président** informe que **M. Lionel Joner** quitte cette commission.

**Mme Géraldine Barras** dit qu'on regrette la démission de M. Joner et qu'il y a une place vacante dès 2024. Elle a eu contact avec **M. Giuseppe Greco** qui lui a déjà fait part de son intérêt et demande s'il y a d'autres personnes intéressées. Elle ajoute qu'il y a trois dossiers principaux actuellement en cours, soit la révision du PAL, l'aménagement des rives du lac et le projet du quartier de Grange de paille où un MEP (mandat d'étude parallèle) a été demandé.

**M. Giuseppe Greco** se lève et se présente. Il habite Le Bry depuis 2021 et est chef de projet au sein d'une entreprise spécialisée dans la gestion d'évènement. En parallèle de ce qu'il peut apporter à la Commune par sa profession et sa vision, il a fonctionné comme Conseiller communal dans une Commune fusionnée.

Comme il n'y a pas d'autre candidature, **M. le Président** propose d'accueillir et de nommer **M. Greco** par des applaudissements.

**M. Greco est élu à la Commission d'urbanisme et de l'énergie**

### **Point 10**

#### **Informations du Conseil communal**

##### **Auberge St-Pierre, Le Bry :**

**M. le Président** informe que Gastroconsult a été mandaté pour faire une étude et qu'un certain nombre de personnes se sont annoncées, dans les délais, pour participer au groupe de travail. Il s'agit de **M. Jean-Pierre Pochon**, **M. Georges Fragnière**, **Mme Catherine Merian**, **M. Giuseppe Greco**, **M. Jean-Claude Wyss** pour la Commission financière, **Mme Anne-Marie Sciboz** pour la Commission réflexions villageoises et **M. Christophe Tornare**, **Mme Géraldine Barras** et **M. Olivier Oberson** pour le Conseil communal. Ce groupe de travail commencera son activité dès l'année prochaine de manière à avancer avec le projet et de venir ou non avec un objet à soumettre au vote de l'assemblée.

##### **Route de l'Abranna, Le Bry :**

**Mme Virginie Fragnière Charrière** informe que la décision d'approbation de plans de la DIME a été rendue, il n'y a pas eu de recours, on a lancé l'appel d'offres et les travaux pourront débuter au printemps 2024.

##### **Mur sous la route de la Cantine, Avry :**

**M. le Président** dit qu'il s'agit du mur que l'on voit principalement depuis l'autoroute, lequel était tagué et sale. Le Conseil communal avait pris sur sa compétence pour le repeindre par des papillons et un traitement anti-tags.

## Place de la Chapellenie, Avry :

**Mme Géraldine Barras** informe que les travaux pour le réaménagement de cette place ont commencé. Il s'agit d'un projet de l'ancienne législature voté en décembre 2020. L'idée est de rendre l'endroit plus attractif, comme l'avait demandé la commission Seniors, avec l'installation de bancs confortables et une fontaine plus moderne.

## Révision générale du PAL :

**Mme Géraldine Barras** informe qu'une mise à l'enquête a eu lieu ce printemps sur les modifications du dossier suite aux conditions d'approbation de la DAEC de novembre 2018. Après la mise à l'enquête du printemps on a eu quelques oppositions, respectivement quelques observations qui ont été traitées par le Conseil communal et les oppositions admises ont engendré une nouvelle mise à l'enquête qui s'est terminée ce lundi. En accord avec la Corporation de Villarvassaux, dans cette mise à l'enquête on a abrogé le PAD de Villarvassaux et mis des règles particulières dans notre RCU. Une seule opposition a été déposée, ce qui nous permettra de rendre rapidement les décisions sur opposition et d'envoyer le dossier au Canton en espérant que l'approbation suive rapidement.

## Les Terrasses d'Ogoz :

**Mme Géraldine Barras** dit que comme annoncé à l'assemblée du printemps, la procédure a repris après plusieurs années de suspension. Cette procédure concerne le dézouage des Terrasses d'Ogoz et l'indemnité qu'on nous réclame. En septembre, la Commune a déposé une réponse quant à la requête en indemnité, le dossier est en main de la Commission d'expropriation. Il est important de relever que nous avons joint à notre réponse une dénonciation d'instance. C'est une sorte d'invitation faite au Canton à participer avec nous à la procédure et la DIME y a donné suite. Elle est à présent partie et devra se prononcer sur la requête en indemnité. On n'est donc plus tout seul dans ce dossier et la procédure va suivre.

**M. Daniel Savary** dit que si tout va bien, les Terrasses d'Ogoz seront déboutées, la société va faire faillite et il restera la remise en état du terrain et du tas de terre illégal devant les bâtiments et du raccordement du lotissement. Il estime ces coûts à 1 à 2 millions et demande qui va payer. **Mme Barras** répond que la procédure n'est pas terminée. Pour le tas de terre, il y a une autre procédure en cours à la DIME qui n'a rien à voir avec la procédure d'expropriation. Qui devra payer, elle ne le sait pas. **M. le Président** ajoute qu'étant donné qu'on est à présent en zone agricole, c'est désormais la DIME qui gère et plus la Préfecture. La DIME devra statuer sur la remise en état et fera une exécution par substitution si nécessaire. Elle avancera les frais, puis se retournera contre le propriétaire du fonds. La Commune n'est pas concernée, sauf si elle rachète le terrain. Et en cas de faillite de la société, il y aura toujours un propriétaire, qui sera la banque ou quelqu'un d'autre. Il précise que c'est bien que la DIME intervienne, car il rappelle que la Commune avait laissé ce terrain en zone à bâtir et que c'est le Canton qui n'avait pas validé. Si un paiement doit intervenir, la Commune dénoncera le cas à la DIME et fonds de plus-value indemniseront la Commune. Un rendez-vous a déjà eu lieu avec M. Steiert qui a confirmé oralement que si un montant arrivait à la charge de la Commune, le Canton interviendrait.

## Remerciements :

**M. le Président** tient à remercier trois personnes qui ont œuvré pour la Commune et qui quittent leurs différentes fonctions.

- **Mme Nathalie Schmutz**, qui était à la Commission Senior et annonce qu'un cadeau sera remis par la commission.
- **M. Lionel Joner**, qui était à la Commission d'urbanisme et d'énergie.
- **M. Jacques Romanens** de Sorens qui a œuvré comme garde-génisse à la gîte de Gumefens.

Les trois personnes sont applaudies.

---

## Point 11

### Divers

**Mme Marie-José Gapany** demande ce qu'il en est du pont qui traverse le ruisseau direction Sorens après la Trotse, car il y a un panneau d'interdiction et le pont est complètement cassé depuis un bon moment. **M. Olivier Oberson** répond que le nécessaire a été fait et qu'une nouvelle passerelle a été commandée et qui sera prise en charge à 50 % par la Commune de Sorens. Mais en raison de la météo, la pose n'est pas possible pour le moment.

**M. Markus Koch** a une remarque concernant la cabane des bûcherons qu'ils ont déjà loué plusieurs fois. Il dit que c'est un joli endroit, mais que ça mériterait un entretien à l'intérieur, car la cheminée a un problème, et également un entretien à l'extérieur. Avec ses amis ils sont prêts à faire du bénévolat pour aider et entretenir cette cabane. **M. le Président** répond qu'il n'est pas possible d'intervenir sur la cheminée étant donné qu'elle est encore sous garantie. Pour l'extérieur, il est convenu avec la jeunesse d'Avry-Le Bry de poser des nouvelles tables et bancs, c'est déjà commandé et ça sera fait pour le printemps. Pour le reste, on peut voir.

**Mme Patricia Moret** demande ce qu'on va faire du bassin devant l'immeuble, car c'est une verrue. **M. Olivier Oberson** répond qu'un investissement pris dans le fonctionnement est prévu pour refaire toute la place en pavée et ajoute que la question s'est posée pour savoir si on enlève le bassin ou si on en met un plus petit.

**M. Romain Raemy** demande ce qu'il en est de la grange des marais. **M. le Président** répond qu'une vision locale a été faite et qu'un montant de CHF 250'000.00 a été mis dans la planification financière pour 2025.

Comme la parole n'est plus demandée, **M. le Président** précise que le Conseil communal est à disposition en tout temps pour des questions ou remarques. En guise de conclusion il adresse ses remerciements à toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune, ainsi qu'à toutes les commissions et à ses collègues du Conseil communal pour leur dévouement. Il remercie le personnel de l'administration qui aura le plaisir de servir le verre de l'amitié et les employés de l'édilité. Il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année. Applaudissement de l'assemblée.

### **L'Assemblée est levée à 21h53**

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal, ainsi que la présentation de M. Moullet

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 22 janvier 2024.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare